

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

**SÉANCE du 14 avril 2023
N° 15 / 2023**

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil
Présents : 12 municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Pouvoir(s) : 3 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) excusé(s) : 3 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Votants : 14

Présents : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul CHALVET, Mme Martine BERTRAND, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. M. Alain ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, M. Guillaume CASTEL, M. Daniel MALLET et M. Romain MALLET, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Bernadette ALBARET, Mme Angélique GERBERT et M. Matthieu VILLENEUVE, conseillers municipaux.

Pouvoir : Bernadette ALBARET donne pouvoir à Béatrice ANTONY.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.
Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Guillaume CASTEL.

Secrétaire de séance : Alain ANDRIEUX.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 28.04.2023 et que la convocation avait été faite le 7 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28.04.2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Béatrice ANTONY, 1^{ère} Adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, est invité à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget annexe du Lotissement des Fontilles dressé par M. MONLOUBOU Jean-Jacques, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

1. **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		21.530,90	12.442,00		12.442,00	21.530,90
Opérations exercice						
Total	0,00	21.530,90	12.442,00	0,00	12.442,00	21.530,90
Résultats de clôture		21.530,90	12.442,00			9.088,90
Restes à réaliser						
Total cumulé	0,00	21.530,90	12.442,00	0,00	12.442,00	21.530,90
Résultats définitifs		21.530,90	12.442,00			9.088,90

2. **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4. **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 14 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU



ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 7 Avril 2023

Présenté par le Maire,
 A Saint-Georges, le 14 Avril 2023
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
 A Saint-Georges, le 14 Avril 2023

Les membres :

ALBARET Bernadette	
ANDRIEUX Alain	
ANTONY Bernadette	
ANTONY Béatrice	
AVENEIN DECHAMBRE Isabelle	
BACHELLERIE-NINYEM FOKO Christine	
BERTHET Jean-Paul	
BERTRAND Martine	
CASTEL Guillaume	
CHALVET Paul	
GERBERT Angélique	
MALLET Daniel	
MALLET Romain	

VILLENEUVE Matthieu	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le ... **28 AVR. 2023**
et de la publication le ... **28 AVR. 2023**

A Saint-Georges, le ... **28 AVR. 2023**

